

Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine  
18 juin 2019, Bordeaux

## Schéma régional de l'information de tous les jeunes ?

La loi relative à l'égalité et à la citoyenneté de 2017, a confié aux Régions un rôle de chefs de file concernant les politiques publiques territoriales en faveur de la jeunesse. L'élaboration du schéma régional de l'information jeunesse, qui associe l'État, le Conseil régional et le réseau régional d'information jeunesse, constitue l'un des volets de cette politique. Elle vise à assurer aux jeunes l'accès à une information « *généraliste, objective, fiable, de qualité, gratuite et en libre accès touchant tous les domaines de leur vie quotidienne* ». L'information sur les métiers et leur mixité, sur les formations et sur l'égalité professionnelle en direction des élèves, apprentis et étudiants doit y être intégrée.

En dépit de la qualité de la démarche d'élaboration du schéma et de l'implication de représentants de la jeunesse dans le processus, le CESER appelle la plus vive attention du Conseil régional sur les catégories de jeunes qui échappent à l'action du réseau d'information jeunesse, trop éloignés ou délaissés des structures ou dispositifs institutionnalisés. Il insiste sur la nécessité de prendre en compte les besoins de tous les jeunes, en particulier de ceux les plus à l'écart des dispositifs institutionnels, qui sont aussi les plus précaires. Cela va de pair avec le souci d'un meilleur maillage territorial de l'offre d'information jeunesse, qui passe par des partenariats élargis au niveau local.

La diversité des besoins d'information et d'accès aux droits chez les jeunes est soulignée, avec des problématiques spécifiques chez les filles ou les jeunes femmes. Le CESER invite le Conseil régional à prendre en compte dans ce schéma l'approche genrée des problématiques d'information et d'accès aux droits. Il propose par ailleurs d'élargir les dispositifs de mobilité aux acteurs de la jeunesse, prévus dans le programme ERASMUS +.

Le CESER s'interroge par ailleurs sur les modalités d'articulation entre ce schéma et le service public régional de l'orientation, non encore débattu et finalisé en Nouvelle-Aquitaine. Il estime que le réseau d'information jeunesse n'a pas vocation à être instrumentalisé au service d'une mission d'orientation des parcours des jeunes mais plutôt constituer un espace de « premier rendez-vous », permettant d'être à l'écoute des besoins, des envies, des projets des jeunes accueillis avant de répondre aux attentes de l'appareil de formation.

Ainsi, malgré les avancées constatées, le CESER considère que les objectifs précis du schéma dans ses effets attendus envers les jeunes potentiellement concernés restent encore imprécis. En ce sens, il estime que l'évaluation déjà programmée, d'une part de la politique régionale en faveur de la jeunesse et d'autre part des référents jeunesse, devra intégrer ce volet sur l'information jeunesse. Il appelle le Conseil régional à la définition d'un grand projet régional en faveur de la jeunesse.

Pour plus d'informations  
[contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr)

CONSEIL  
ÉCONOMIQUE  
SOCIAL ET  
ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL

### SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex  
Tel. 05 57 57 80 80  
Fax 05 56 99 21 67

### SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1  
Tel. 05 55 45 19 80  
Fax 05 55 45 17 77

### SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex  
Tel. 05 49 55 77 77